## COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

## **AVIS Nº 2023-46**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4;

Vu le projet de décret permettant aux établissements de paiement de recevoir les fonds du capital social d'une société ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 20 juillet 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé sous réserve d'intégrer les établissements de monnaie électronique agréés pour fournir des services de paiement dans son champ d'application.

Fait le 20 juillet 2023.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Martin LANDAIS